



DECLARATION DE CESSION

Le cédant,

Domicilié à :

Propriétaire du (des) no(s) de compte :
.....

donne son accord pour le transfert de son portefeuille en faveur de :

.....
Domicilié

à :

Le cédant :

1. demande le transfert du portefeuille avec la date d'effet du/...../.....,
2. autorise Allianz Benelux s.a. à délivrer au cessionnaire toutes les informations au sujet du portefeuille et de la situation du no compte producteur,
3. déclare dans le cadre de la cession abandonner tous ses droits sur le portefeuille et ce en particulier en ce qui concerne les commissions de toute nature (commissions d'encaissement, d'acquisition et de rappels) qui sont comptabilisées à partir de la date d'effet du transfert..
4. déclare être informé par Allianz Belgium et accepte que, nonobstant toute clause contraire éventuelle dans la convention de cession de portefeuille, les surcommissions sont toujours payées à la personne physique ou morale propriétaire du portefeuille au moment du paiement des dites surcommissions par Allianz. Le cédant fait son affaire personnelle, sans recours contre Allianz Benelux s.a., de la récupération auprès du cessionnaire de la part des surcommissions qu'il estimerait lui être due sur base de la convention de cession.

Il est convenu que le transfert de portefeuille ne peut être enregistré qui si :

1. le portefeuille ou le fonds de commerce dont il fait partie n'est pas grevé d'un transfert, d'une mise en caution ou de n'importe quelle garantie hypothécaire en faveur de n'importe qui,
2. l'Administration Fiscale n'exerce pas d'opposition au transfert dans le cadre des dispositions de l'article 442bis du Code de l'impôt des revenus,
3. le solde débiteur éventuel du compte producteur est complètement apuré.

Fait à, le

Lu et approuvé
Le Cédant,

PS : Le transfert ne sera enregistré que lorsque nous serons en possession des 2 parties signées de ce document



DECLARATION D'ACQUIESEMMENT DE TRANSFERT

Le cessionnaire,

.....

domicilié à :

.....

.

donne son accord pour le transfert avec la date d'effet du / /

en sa faveur du portefeuille de :

domicilié à

.....

Le cessionnaire,

1. déclare en reprendre tous les droits et obligations à partir de cette date,
2. marque son accord, pour supporter à partir de cette date les ristournes de commissions de toute nature (d'encaissement, d'acquisition et de rappels) afférentes aux affaires transférées en cas de modification ou d'annulation.
3. accepte qu'en cas de perte éventuelle d'affaires transférées, il ne pourra exercer aucun recours quelconque contre Allianz Benelux s.a. celle-ci n'intervenant qu'à titre d'exécutant.

Fait à, le

Lu et approuvé,
Le Cessionnaire,

PS : Le transfert ne sera enregistré que lorsque nous serons en possession des 2 parties signées de ce document